FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

CIRCULAIRE N° 36 DU 19 NOVEMBRE 2026

Aux Présidents de clubs

De Nicolas PARÉSY – Caroline PUJOL

Copie Comité Directeur
Jerôme VILLON
Frank BIGNET
Présidents des Ligues régionales
Présidents des Comités départementaux
Commission Nationale du Développement et des Clubs

OBJET : APPEL A PROJETS CRÉDIT MUTUEL 2026 - 2027

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Dans le cadre de leur engagement commun en faveur du développement de l'athlétisme français, La Fédération et son partenaire principal **Crédit Mutuel**, renouvellent leur **appel à projets** à l'attention des clubs affiliés à la Fédération, **comptant moins de 150 licenciés** (au 31 août 2026).

A travers ce dispositif, Le Crédit Mutuel, en tant que partenaire majeur de l'athlétisme français, réaffirme sa volonté d'accompagner les clubs d'athlétisme dans leur développement et leur structuration, en mobilisant une enveloppe financière globale de **60 000 €.**

Cette initiative traduit l'engagement commun de la FFA et du Crédit Mutuel en faveur de l'accompagnement des clubs. Elle s'inscrit en complément des dispositifs d'accompagnement existants, notamment la labellisation et le Projet Sportif Fédéral (PSF).

Dotations distribuées : 2 000 € par club.

Pour bénéficier de cette aide financière, les clubs devront présenter une action inscrite dans leur projet associatif, répondant à un besoin identifié et contribuant à leur structuration et à leur développement. Une attention particulière sera portée aux projets intégrant l'adaptation au changement climatique, thématique mise à l'honneur en 2026.

Face aux enjeux du changement climatique, la Fédération souhaite encourager les clubs à adapter leurs pratiques et leur fonctionnement en développant des solutions concrètes et durables, en cohérence avec les orientations du Plan de développement fédéral 2025-2029.

Pour participer, les clubs de moins de 150 licenciés recevront un email les invitant à compléter un questionnaire en ligne, **au plus tard le 10 janvier 2027 (23h59)**.

Critères d'éligibilité pour pouvoir répondre à l'appel à projets :

- ✓ Être un club enregistré (affilié) auprès de la FFA et avoir moins de 150 licenciés au 31 août 2026
- ✓ Être un club qui licencie l'ensemble de ses adhérents à la FFA
- ✓ Être un club de pratique, pas uniquement un club organisateur
- ✓ Présenter le projet de structuration du club via le questionnaire

Association reconnue d'utilité publique Siret : 784 448 730 000 27 - Code APE : 9312 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 05784448730

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME
33 Avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris cedex 13
Email : ffa@athle.fr
Tel : 01 53 80 70 00 - Fax : 01 45 81 44 66

Crédit Mutuel ATHLÉ
PARTENAIRE OFFICIEL

Cet appel à projets est ouvert aux clubs labellisés ou non. Les clubs des territoires d'Outre-mer sont également conviés à participer.

A l'issue de l'appel à projets, un comité de sélection composé d'experts de la FFA et du Crédit Mutuel se réunira et retiendra **30 dossiers maximum** étant répartis sur l'ensemble du territoire, en prenant notamment en compte la structuration du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les dossiers seront retenus selon :

- la qualité du dépôt de candidature des clubs ;
- la pertinence du projet associatif et de l'action présentée, au regard des enjeux de développement et de structuration du club ;
- l'adéquation des projets avec le plan de développement fédéral 2025 – 2029 ;
- l'intégration de la dimension d'adaptation au changement climatique.

Parmi les projets retenus, le jury distinguera **les trois initiatives les plus innovantes**. Les clubs qui les portent formeront le podium et bénéficieront chacun **d'une dotation supérieure à celle des autres lauréats**.

L'annonce des lauréats se fera au cours du deuxième trimestre 2027.

Dans une démarche d'accompagnement, la Fédération contactera les clubs lauréats suite à la mise en place des actions présentées, afin de réaliser un bilan avec ces structures.

Nous comptons sur votre mobilisation pour communiquer auprès des clubs sur ce dispositif d'accompagnement qui leur est dédié. Les pôles développement et partenariats restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projet sur

➔ appelaprojets@athle.fr

Nous vous prions de croire, Chères Présidentes, Chers Présidents, à l'expression de nos cordiales salutations,

Nicolas PARÉSY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Caroline PUJOL
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE LA VIE DES CLUBS